



Brigade d' ARGENT SUR SAULDRE

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Opération tranquillité vacances

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

La gendarmerie et la police veillent sur les logements laissés vides pour les vacances. Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant votre absence.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous pouvez signaler votre départ en vacances à la brigade de gendarmerie de votre domicile. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Pour en bénéficier, la gendarmerie a mis en place le dispositif « *Tranquillité vacances* » vous permettant d'informer votre brigade locale de votre départ. Le formulaire, renseigné, doit être renseigné par vos soins (pas de démarche par téléphone) à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile. Pour gagner du temps dans votre démarche, le formulaire est téléchargeable sur le site de la Gendarmerie (<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/re/Zooms/Operation-tranquillite-vacances>) ou dans la rubrique « Sûreté et tranquillité publique » du site de votre commune. Le dispositif Tranquillité Vacances n'entre pas en concurrence et ne remplace pas les moyens de sécurité privé (alarme ou télésurveillance par exemple) que vous possédez ou dont vous pouvez vous équiper et qui augmentent la sûreté de votre domicile.

Si votre commune dispose d'une Police Municipale, vous pouvez également remplir le formulaire de demande auprès de leur service. Vous n'aurez pas besoin de doubler votre demande auprès de la brigade, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale échangeant leurs informations et travaillant en partenariat pour votre sécurité.

Voici enfin quelques conseils simples à suivre pour augmenter la sûreté de votre domicile pendant votre absence.

- **Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances).**
- **Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe... (possibilité d'utilisation d'un programmateur pour mettre en marche tout matériel électrique). Il est important de « faire vivre » votre logement.**
- **Renvoyez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple).**
- **Avisez de votre absence vos voisins ou le gardien de votre résidence.**
- **N'inscrivez pas d'adresse sur le trousseau de clefs et ne le laissez pas dans la boîte aux lettres.**

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances !